



Conseil économique et social

Distr. limitée
28 juillet 2009
Français
Original : anglais

Session de fond de 2009

Genève, 6-31 juillet 2009

Point 13 a) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'économie et à l'environnement : développement durable

**Projet de résolution déposé par le Vice-Président du Conseil,
M. Hamidon Ali (Malaisie), à l'issue de consultations officielles**

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa onzième session

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 59/209 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2004 sur une stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés,

Rappelant également ses résolutions 2007/34 et 2007/35 du 27 juillet 2007,

Se déclarant convaincu que les pays retirés de la liste des pays les moins avancés ne devraient pas voir leur processus de développement interrompu ou inversé, mais qu'ils devraient pouvoir continuer de progresser et de se développer durablement,

1. *Prend acte* du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa onzième session;
2. *Prie* le Comité, à sa douzième session, d'examiner les thèmes qu'il a retenus pour le débat de haut niveau de sa session de fond de 2010 et de faire des recommandations à ce sujet;
3. *Prend note* des propositions que le Comité a formulées sur son futur programme de travail;
4. *Fait sienne* la recommandation du Comité de retirer la Guinée équatoriale de la liste des pays les moins avancés;
5. *Recommande* à l'Assemblée générale de prendre note de la recommandation du Comité de retirer la Guinée équatoriale de la liste des pays les moins avancés;



6. *Rappelle* combien il importe que les partenaires de développement mettent en œuvre des mesures concrètes en appui à la stratégie de transition adoptée par les pays retirés de la liste pour consolider durablement leurs acquis;

7. *Prie* le Comité de suivre les progrès réalisés sur le plan du développement par les pays retirés de la liste des pays les moins avancés et de présenter ses constatations dans le rapport qu'il lui soumet chaque année;

8. *Invite* le Président et, selon qu'il conviendra, les autres membres du Comité à continuer de lui rendre compte oralement des travaux du Comité.
